



# CAHIER RÉGIONAL

Edition 2025 – 2026

À l'intention  
des responsables de districts auprès de la Région (RDR)  
et de leurs adjoints(es) (RDRA)  
des responsables de comités de service régionaux  
des membres du comité exécutif régional

Approuvé le 7 décembre 2024

**CONFIDENTIEL**

## Avertissement

Ce document est ***strictement confidentiel*** et ne doit pas circuler à l'extérieur du mouvement car il contient des données nominatives.

Le contenu de ce cahier s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes. L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



|  |    |
|--|----|
| MOT DE LA DÉLÉGUÉE .....   | 5  |
| MOT DU PRÉSIDENT.....  | 6  |
| DESCRIPTION DE LA RÉGION.....  | 7  |
| La situation géographique .....  | 7  |
| La composition physique .....  | 7  |
| Les comités et autres services.....  | 7  |
| COMITÉ EXÉCUTIF.....   | 7  |
| La composition du Comité exécutif.....                                     | 7  |
| Le rôle de chacun des membres du Comité exécutif.....                      | 8  |
| Les réunions du Comité exécutif .....                                      | 10 |
| COMITÉS DE SERVICE RÉGIONAUX.....  | 10 |
| Les responsables des comités de service régionaux.....                     | 10 |
| Objectif des comités de service régionaux .....                            | 10 |
| Rôle du responsable de comité.....   | 10 |
| Description des comités de service régionaux.....                          | 11 |
| Réflexions sur le choix des serviteurs.....                                | 22 |
| COMITÉ RÉGIONAL.....   | 22 |
| La composition du Comité régional.....                                     | 22 |
| Les réunions du Comité régional .....                                      | 22 |
| L’inventaire régional et la journée d’accueil des nouveaux serviteurs..... | 23 |
| ASSEMBLEE GENERALE .....   | 23 |
| La composition et les réunions de l’assemblée générale .....               | 23 |
| L’ordre du jour de l’assemblée générale.....                               | 23 |
| L’assemblée générale d’élections.....                                      | 24 |
| PROCÉDURES D’ASSEMBLÉE RÉGIONALE.....                                      | 25 |
| PROCÉDURES D’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....                                       | 25 |
| AUTRES SERVICES OU ACTIVITÉS RÉGIONALES .....                              | 26 |
| La Journée pré-Conférence.....   | 26 |
| Les séminaires et les journées de service .....                            | 26 |
| La Semaine de gratitude.....   | 27 |
| Le plan anniversaire .....   | 27 |
| Le sou de sobriété.....  | 27 |
| La Semaine des services.....   | 27 |
| Les ateliers des responsables de comités de service régionaux .....        | 27 |
| Le site Web provincial .....   | 28 |
| Les congrès, anniversaires et autres événements spéciaux .....             | 28 |

# TABBLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS À LA RÉGION.....   | 28 |
| Le Conseil des Éditions de <i>La Vigne</i> .....                                   | 28 |
| Les rencontres interrégionales.....  | 28 |
| Le Rassemblement provincial.....   | 29 |
| Les forums territoriaux.....   | 29 |
| La Conférence des Services généraux.....   | 29 |
| L'Assemblée de service territoriale de l'Est du Canada d'Alcooliques anonymes..... | 30 |
| Le Comité des délégués du Québec.....  | 31 |
| BUREAU RÉGIONAL.....   | 32 |
| POLITIQUE DE DÉPENSES.....   | 33 |
| Les serviteurs qui ont droit à un remboursement.....                               | 33 |
| Les raisons admissibles.....   | 33 |
| Les remboursements.....  | 33 |
| POLITIQUE DE LA CONTRIBUTION MENSUELLE AU BSG.....                                 | 34 |
| CALENDRIER 2025.....   | 35 |
| NOMBRE DE GROUPES PAR DISTRICTS.....   | 36 |
| RÉUNIONS MENSUELLES DE DISTRICTS.....  | 37 |

---

## MOT DE LA DÉLÉGUÉE

---

Bonjour à tous, chers membres de notre belle Région 89,

Je tiens d'abord à vous exprimer toute ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant comme déléguée pour vous servir et vous représenter durant les deux prochaines années, tout particulièrement lors la Conférence des Services généraux qui se tient à New York à la fin du mois d'avril de chaque année.

Durant mon mandat, j'essaierai de mettre en pratique et de véhiculer nos trois héritages que sont le rétablissement avec les Étapes, l'unité avec nos Traditions et le service avec les Concepts.

Les Étapes m'ont permis d'apprendre à vivre heureuse et libre sans alcool, alors que le service et les Traditions m'ont appris à mieux fonctionner dans la société, autant dans AA qu'à mon travail et dans mes loisirs.

Le service, peu importe à quel niveau, m'a aussi permis d'améliorer la qualité de ma sobriété, de mieux connaître le fonctionnement de notre beau mouvement et de rencontrer des membres engagés et motivants.

Pour moi, les principales différences entre servir dans un groupe et servir comme déléguée pour notre Région se situent dans le nombre plus élevé de personnes que je sers et dans les responsabilités qui sont plus nombreuses.

Ce sera une joie et un honneur pour moi de vous servir et de vous représenter durant les deux prochaines années et de contribuer aux délibérations et aux décisions de la Conférence des Services généraux.

Merci encore pour votre confiance et pour votre support durant mon mandat !

Jocelyne C.  
Déléguée, Panel 75

---

## MOT DU PRÉSIDENT

---

Bonjour à tous, membres de la Région 89,

Tout d'abord, merci pour la confiance que vous m'avez signifiée lors des élections d'octobre dernier. Merci de me donner la chance de continuer à servir ce beau mouvement et à participer à ce que AA soit toujours là et de cela je suis responsable.

C'est en toute modestie et avec beaucoup de gratitude, grâce au support que vous m'avez apporté dans le plus grand respect de nos Traditions, que j'entreprends cette aventure. J'ai besoin de vous car seul je ne peux pas faire grand-chose pour garder cette unité qui fait notre force et protéger notre unicité de but qui assure notre survie. Seul on va plus vite, mais à plusieurs, on va plus loin. C'est ensemble que nous sommes forts.

Nos fondateurs ont jeté les bases et nous ont transmis cette chaîne de rétablissement par nos trois legs. Notre rétablissement d'abord avec les Étapes, car c'est la base du triangle et il nous permet de bien soutenir les deux autres côtés. L'unité avec les Traditions et le service avec les Concepts qui m'ont permis de toujours rester avec les AA. Je veux être attentif, à l'écoute et disponible pour tous ceux et celles qui en auront besoin.

Pour que la Région continue d'être forte et en santé, nous partageons nos expériences avec les autres membres du comité exécutif et les responsables des comités de service régionaux. Un travail qui se réalise dans l'harmonie et le respect donne d'excellents résultats.

Je souhaite que je puisse accomplir mon mandat dans l'humilité, l'unité, l'amour et la tolérance.

Louis B.  
Président de la Région 89

---

## DESCRIPTION DE LA RÉGION

---

### La situation géographique

La Région Nord-Est du Québec (89) couvre un vaste territoire. Elle s'étend de Louiseville, à l'ouest, jusqu'à Blanc-Sablon, à l'est, et de Chibougamau, au nord, jusqu'à Lévis, au sud.

### La composition physique

D'après les données que nous avons en main, la Région compte environ 3 755 membres répartis en 209 groupes et 17 districts (voir liste en annexe).

### Les comités et autres services

La Région comporte 17 comités de districts (RDR), 8 comités de service (responsables), un comité exécutif (6 membres) et un comité régional (les responsables de districts, les responsables de comité de service, les membres du comité exécutif).

La Région compte sur les services d'une employée à temps partiel au bureau régional afin de faciliter les communications et les services auprès de tous les membres de la Région Nord-Est du Québec.

À noter que des districts se regroupent parfois afin de mettre en commun certains services concrets. Ces regroupements deviennent alors des bureaux centraux, des intergroupes ou des comités conjoints. Ils sont tous issus de la volonté commune des districts concernés de se donner certains instruments de travail dans des domaines bien précis et ne relèvent en aucune façon de la structure de service régionale.

---

## COMITÉ EXÉCUTIF

---

### La composition du Comité exécutif

Le Comité exécutif de la Région Nord-Est du Québec (89) est composé de six membres et se réunit une fois par mois, sauf en juillet. Les six membres du Comité exécutif occupent les postes de délégué, de délégué adjoint, de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier (voir liste en annexe).

Tous les membres du Comité exécutif sont élus en assemblée générale pour un mandat de deux ans. Si, pour une raison ou une autre, le délégué ne peut terminer son mandat, c'est le délégué adjoint qui en assume la responsabilité, automatiquement, jusqu'aux prochaines élections en assemblée générale. De même, le vice-président terminera automatiquement le mandat du président si celui-ci devait quitter son poste avant terme.

Si l'un des quatre membres (adjoint délégué, vice-président, secrétaire et trésorier) ne peut terminer son mandat, le poste sera comblé à l'élection générale suivante. Si un serviteur a été élu en cours de mandat, il sera éligible pour un mandat complet à l'élection suivante.

Pour les postes de trésorier et de secrétaire, tenant compte du fait que la Région a des obligations légales à remplir chaque mois et que ce poste ne peut donc demeurer vacant, le Comité exécutif pourra nom-

mer une personne en intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale. Pour le trésorier, il aurait droit de se présenter pour un deuxième mandat avec un maximum de quatre ans.

Tous les membres du Comité exécutif ont droit de parole et droit de vote aux réunions du Comité régional et aux assemblées générales de la Région Nord-Est du Québec.

Tout membre qui postule une fonction au Comité exécutif de la Région doit s'assurer d'avoir les qualités requises pour exercer les fonctions du poste en question, notamment un temps d'abstinence minimale suggéré de cinq ans.

## **Le rôle de chacun des membres du Comité exécutif**

### **Le délégué**

La fonction de délégué est amplement décrite dans *Le Manuel du service chez les AA*. Le cahier régional n'entend nullement se substituer au manuel, c'est pourquoi nous nous contentons ici d'un résumé de certaines des tâches du délégué. Il est important de détenir un passeport valide et un droit de visite aux États-Unis pour occuper le poste.

Le délégué sert de lien entre la Région et les Services généraux en Amérique du Nord. À ce titre, le délégué doit assister à la Conférence des Services généraux à New York, vers le mois d'avril de chaque année, et y faire valoir les opinions et les positions adoptées par la « conscience de groupe » de sa région.

Au Québec, le délégué siège d'office au conseil d'administration de *La Vigne* qui se réunit six fois par année. Il est aussi membre du Comité interrégional qui réunit, trois fois l'an, différents serviteurs des quatre régions du Québec. À l'intérieur même de la Région 89, le délégué participe à toutes les réunions du Comité exécutif et du Comité régional, aux deux assemblées générales annuelles, à la Journée pré-Conférence, à l'Assemblée de service territoriale de l'Est du Canada d'Alcooliques anonymes (ASTECAA) et au Comité des délégués du Québec (CDQ). Par ailleurs, si le délégué assure un lien entre la Région et le Bureau des Services généraux à New York (BSG), il est aussi le lien entre le Comité exécutif de sa région et les 17 districts qui la composent. Cette part importante de sa fonction se concrétise, entre autres, par une visite de tous les districts.

### **Le délégué adjoint**

Le délégué adjoint, qui doit être prêt à remplacer le délégué au pied levé, seconde ce dernier dans ses fonctions et partage avec lui, quand cela est nécessaire et possible, la tâche brièvement décrite ci-dessus. Pour ces raisons, le délégué adjoint devrait participer aux mêmes rencontres que le délégué.

De plus, à la demande du Comité exécutif, le délégué adjoint peut être appelé à exercer d'autres tâches spécifiques ou ponctuelles. Le délégué adjoint s'occupe, entre autres, de l'organisation des journées suivantes : Journée pré-Conférence, Rassemblement provincial, Inventaire régional, Accueil des nouveaux serviteurs et Semaine des services. Il est important de détenir un passeport valide et un droit de visite aux États-Unis pour occuper le poste.

### **Le président**

Le président joue un rôle de premier plan, complémentaire à celui du délégué. Si le délégué fait le lien entre la Région et le BSG ainsi qu'entre le Comité exécutif et les districts de la Région sur les questions concernant les Services généraux, le respect des Traditions, l'application des Concepts, etc., le président, lui, assure l'intendance de tous les services généraux.

*Le Manuel du service chez les AA* donne aussi une bonne description de la fonction de président, mais rappelons, entre autres, que c'est lui qui a la tâche de convoquer, préparer et présider toutes les réunions

du Comité exécutif et du Comité régional de même que les deux assemblées générales annuelles. Il participe également aux réunions du Comité interrégional. Enfin, assurer une présence auprès des districts fait aussi partie de ses responsabilités.

Par ailleurs, le président veille directement au bon fonctionnement du bureau régional et des services qu'offre celui-ci aux membres de la Région. Le président doit contribuer à la recherche des solutions aux divers problèmes susceptibles de surgir à tout moment aux différents niveaux de service de la Région. Enfin, il a régulièrement à définir et à établir de nouvelles orientations afin de répondre aux besoins immédiats ou futurs de la Région.

### **Le vice-président**

Tout comme le délégué adjoint par rapport au délégué, le vice-président doit être prêt à remplacer le président à tout moment. La meilleure façon de se préparer à cette éventualité est donc de le seconder en tout et de partager avec lui les nombreuses tâches sommairement décrites ci-dessus qui incombent à la présidence. De plus, la coordination de tous les comités de service régionaux et des réunions conjointes est sous sa responsabilité.

### **Le trésorier**

Là encore, cette fonction est bien décrite dans *Le Manuel du service chez les AA*, mais rappelons que le trésorier voit à la saine gestion des contributions des membres recueillies par la voie des districts ou directement des groupes. Le trésorier comptabilise les entrées et les sorties d'argent de la Région et en fait rapport au Comité exécutif, au Comité régional et aux membres lors des assemblées générales.

Tout comme le vice-président, le trésorier doit seconder le président dans sa tâche, particulièrement en ce qui concerne le maintien et le fonctionnement du bureau régional.

*Fonctions* : Les fonctions du trésorier varient selon les besoins et la conscience des régions, mais elles peuvent inclure :

- Tenir à jour les dossiers financiers de la Région.
- Faire rapport régulièrement à l'assemblée.
- Recueillir et gérer les fonds de septième Tradition de la Région.
- Inciter les membres à contribuer pour soutenir les services de la Région et du BSG.
- Se tenir au courant des considérations légales et fiscales pertinentes.

*Qualités* :

- Des dons d'organisation et de l'expérience en comptabilité et en tenue de livres.
- Des connaissances suffisantes en informatique pour les exigences de sa tâche.
- De la facilité à parler des questions financières à un public qui n'a pas autant de connaissances dans le domaine.

(Tiré du *Manuel du service chez les AA*)

### **Le secrétaire**

Le secrétaire assiste le président dans la préparation et la convocation des réunions du Comité exécutif, du Comité régional et des assemblées générales. Il assiste aussi le vice-président dans la préparation et la convocation des réunions conjointes des comités de service régionaux. Dans toutes ces réunions, il

prend les notes nécessaires à la rédaction de procès-verbaux conformes qu'il voit, par la suite, à faire parvenir à tous les membres concernés.

### **Les réunions du Comité exécutif**

Le Comité exécutif se réunit environ une fois par mois. Cependant, il peut se réunir plus souvent selon les circonstances ou les besoins pour débattre de problèmes particuliers ou urgents, le tout étant laissé à la discrétion du président.

---

## **COMITÉS DE SERVICE RÉGIONAUX**

---

Les comités sont partagés en huit regroupements de service :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| 1) L'aide téléphonique  | 5) Le Nordet        |
| 2) Les archives   | 6) Les publications |
| 3) Les centres correctionnels et de traitement                                | 7) Les séminaires   |
| 4) L'information publique et la collaboration avec les milieux professionnels | 8) Le site Web      |

### **Les responsables des comités de service régionaux**

Conformément aux résolutions adoptées à l'assemblée générale du 15 juin 1991, les responsables des comités de service régionaux sont nommés par les membres du Comité exécutif (postes non électifs), à partir des suggestions des responsables de districts. Ces nominations sont ensuite entérinées, en réunion du Comité régional, par les RDR.

Les responsables de ces comités ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote aux assemblées générales ainsi qu'aux réunions du Comité régional.

Le mandat de ces serviteurs est de deux ans sauf pour les archives et le site Web. Notons, parmi les autres conditions, qu'un temps d'abstinence continue de quatre ans est suggéré.

### **Objectif des comités de service régionaux**

L'objectif des comités de service régionaux n'est pas de se substituer aux comités des districts et des groupes. Les comités de service régionaux ont pour mandat d'informer et de soutenir les comités des districts en répondant à leurs demandes spécifiques.

Notre but premier est de transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore.

### **Rôle du responsable de comité**

Son rôle est principalement axé sur l'information et la communication. Il se tient informé des communications provenant du Bureau des Services généraux (BSG) et de toutes autres informations pertinentes à sa fonction.

Le responsable fait l'inventaire des ressources, des idées, des expériences et des besoins des districts dans le plus grand respect de l'autonomie et des traditions propres à chacun des districts concernés.

Le responsable doit être en étroite relation avec le coordonnateur régional (le vice-président) et les responsables de districts. Il fait rapport de ses activités au coordonnateur régional lors des réunions conjointes et au Comité exécutif ainsi qu'au Comité régional lors des assemblées régionales.

Le responsable de comité assiste aux diverses réunions du Comité régional ainsi qu'aux assemblées générales et est participant actif de la communication avec les membres présents.

Comme tous les autres serviteurs régionaux, le responsable de comité a avantage à s'adjoindre des personnes-ressources afin de partager sa tâche et d'assurer ainsi la relève nécessaire à la bonne marche de son comité.

## **Description des comités de service régionaux**

Les différentes descriptions de tâches des responsables de comités de service de la Région s'inspirent, chaque fois que cela est possible, du *Manuel du service chez les AA*. Pourront être consultés également les divers documents de service relatifs à ces comités, de même que *Les lignes de conduite*.

### **1) L'aide téléphonique**

La mission du Comité du secrétariat téléphonique est de transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore en le dirigeant vers une réunion AA, en répondant à ses interrogations sur l'alcoolisme et en lui partageant nos propres expériences avec l'alcool. Le Comité est aussi un centre d'information pour les membres qui veulent connaître le lieu d'une réunion, qui sont dans l'impossibilité de se rendre à une réunion ou qui ont simplement envie de parler à un autre membre.

Le responsable coordonne les activités et les actions du Comité. Il s'assure que les districts ont une équipe de bénévoles qui répond aux appels et aux questions de ceux qui cherchent de l'aide, de 9 h à 21 h, sept jours par semaine. Il organise régulièrement des ateliers de formation à l'aide téléphonique pour les écoutants et pour ceux qui désirent le devenir.

Il collabore étroitement avec le Comité provincial de la ligne téléphonique.

Il est suggéré que le responsable du Comité du secrétariat téléphonique prenne connaissance des propositions de la Région, particulièrement en ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité. Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence afin de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

#### Participation aux :

- Assemblées générales (explication des tâches)
- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

#### Rapport à faire aux :

- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

### Activités générales

- Former un comité fonctionnel avec un adjoint (suggéré).
- Continuer d’approfondir sa compréhension des Étapes, des Traditions, des Concepts et du Manuel du service chez les AA.
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la Région et les comités de districts.
- Être particulièrement informé de la structure du mouvement.
- S’assurer d’avoir une liste à jour des responsables des comités dans les districts.
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé du Comité pour les serviteurs à venir.
- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité.
- Répondre aux demandes de soutien des districts.
- Tenir à jour l’inventaire du matériel du comité.
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles.
- Encourager les membres à s’impliquer dans les services.
- Favoriser le partage d’expérience.
- Répondre aux demandes de soutien des districts et organiser au besoin des séances d’information ou d’échanges de vues concernant le comité.
- Fournir des statistiques détaillées sur les appels à l’aide.

### Activités spécifiques (selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée pré-Conférence.
- Participer au Rassemblement provincial.
- Préparer et animer des ateliers sur la structure.
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.

### Dépenses du comité

Pour l’application d’une dépense, le responsable doit demander l’approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

## **2) Les archives**

Le Comité des archives a pour principale tâche la conservation des archives de notre Région. Lorsque la demande lui est faite par un district, le comité peut aider à former, à réorganiser ou à restructurer un sous-comité des archives.

Le responsable de ce comité coordonne toutes les activités de collecte de documents et d’historiques provenant des quatre coins de la Région et susceptibles de constituer un fonds d’archives régional. « Nous savons par expérience qu’il faut un temps considérable avant de se familiariser avec une collection d’informations historiques. En conséquence, il est recommandé que l’archiviste ne soit pas sujet à la rotation fréquemment », (extrait tiré des *Lignes de conduite du BSG sur les Archives*). Son terme pourrait être renouvelé tous les quatre ans.

Il est suggéré que le responsable prenne connaissance des propositions de notre Région, particulièrement en ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité. Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement en ce qui concerne le Comité des archives et de favoriser le partage d’expérience avec les autres régions.

### Participation aux :

- Assemblées générales (explication des tâches)
- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes
- Réunion des archives au Rassemblement provincial

### Rapport à faire aux :

- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

### Activités générales

- Former un comité fonctionnel avec au moins un adjoint et un secrétaire (suggéré).
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, des Traditions, des Concepts et du *Manuel du service chez les AA*.
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la Région et les comités de districts.
- Être responsable de la conservation (identification, entreposage, classement, répertoire) des archives de la Région.
- Se tenir informé et transmettre l'information concernant la tenue d'archives dans les groupes, les districts et à la Région.
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé du comité pour les serviteurs à venir.
- Recevoir et estimer la conservation de tout document produit par les différents comités de la Région.
- Recevoir et estimer la conservation des archives provenant des groupes et des districts qui le désirent.
- Tenir à jour un registre de consultation des archives et des lignes directrices de conservation.
- Soumettre au bureau régional toute demande spéciale concernant les archives.
- Acheminer aux autres régions les archives les concernant, mais qui sont parvenues à la Région.
- Préparer et inventorier les archives à être exposées lors de congrès ou activités spéciales et déterminer le responsable qui sera sur place.
- Répondre aux demandes de support des districts et organiser au besoin des séances d'information ou d'échanges de vues concernant le comité.
- Tenir à jour l'inventaire du matériel du comité.
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services.
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles.

### Activités spécifiques (selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée pré-Conférence.
- Participer au Rassemblement provincial.

- Préparer et animer des ateliers sur les archives.
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.

#### Dépenses du comité

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

### **3) Les centres correctionnels et de traitement**

La mission de ce comité est principalement d'apporter aide et support aux sous-comités des centres correctionnels dans les districts. Lorsque la demande lui est faite par un district, le comité peut aider à former, à réorganiser ou à restructurer un sous-comité.

Le responsable du comité des centres correctionnels et de traitement encourage les membres responsables dans les districts à porter le message aux alcooliques détenus dans les prisons ou à ceux qui séjournent dans les centres de traitement. Sa tâche est de renseigner les comités concernés sur ce qu'AA peut et ne peut pas faire pour aider les détenus avant et après leur libération, ainsi que les alcooliques en traitement pendant ou après leur séjour. Le responsable est aussi le lien pour assurer une communication entre les régions lors d'une demande de contact temporaire de la part des autres régions en l'absence d'un responsable. Il possède une liste de tous ses homologues régionaux.

Il est suggéré que le responsable du comité prenne connaissance des propositions de notre Région, particulièrement en ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité. Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement en ce qui concerne le Comité des centres correctionnels afin de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

#### Participation aux :

- Assemblées générales (explication des tâches)
- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

#### Rapport à faire aux :

- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

#### Activités générales

- Former un comité fonctionnel avec un adjoint (suggéré).
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, des Traditions, des Concepts et du *Manuel du service chez les AA* et de la ligne de conduite de son comité.
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la Région et les comités de districts.
- Inviter régulièrement les responsables de sous-comités de districts à des réunions et favoriser le partage d'expérience.
- Se tenir informé et transmettre l'information concernant les réglementations des divers centres correctionnels, de transition et de traitement agissant sur le territoire de la Région.
- Conjointement avec le président du Comité de *La Vigne*, s'assurer que cette publication se rend à l'un ou l'autre des centres.
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé des activités du comité pour les serviteurs à venir.

- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité.
- S'assurer d'avoir une liste à jour des responsables des comités dans les districts.
- Répondre aux demandes de support des districts et organiser au besoin des séances d'information ou d'échanges de vues concernant le comité.
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles.
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services.

#### Activités spécifiques (selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée pré-Conférence.
- Participer au Rassemblement provincial.
- Préparer et animer des ateliers sur les centres correctionnels et de traitement.
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.

#### Dépenses du comité

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

#### **4) L'information publique et la collaboration avec les milieux professionnels**

La mission du Comité de l'information publique et de la collaboration avec les milieux professionnels (IP-CMP) est principalement d'apporter aide et support aux sous-comités dans les districts. Lorsque la demande lui est faite par un district, le comité peut aider à former, à réorganiser ou à restructurer un sous-comité d'information publique.

Il est suggéré que le responsable du comité d'IP-CMP prenne connaissance des propositions de la Région, particulièrement en ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité. Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement ce qui concerne l'information publique et la collaboration avec les milieux professionnels et de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

#### Participation aux :

- Assemblées générales (explication des tâches)
- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes
- Réunions du Comité de l'information publique (au besoin)

#### Rapport à faire aux :

- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

#### Activités générales

- Former un comité fonctionnel avec un adjoint (suggéré).
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, des Traditions, des Concepts et du *Manuel du service chez les AA* et des *Lignes de conduite des comités d'information publique*.
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la Région et les comités de district.
- Favoriser le partage d'expérience.

- Lorsqu'une activité d'information publique couvre plus d'un district de notre Région, coordonner l'activité entre les différents comités concernés.
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé des activités du comité pour les serviteurs à venir.
- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité.
- S'assurer d'avoir une liste à jour des responsables des comités dans les districts.
- Répondre aux demandes de support des districts et organiser, au besoin, des ateliers et des séances d'information ou d'échanges de vues concernant le comité.
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles.
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services.
- Communautés éloignées (tâches s'y rapportant) : Apporter aide et support aux communautés différentes par la langue, la culture et la géographie. Lorsque la demande lui est faite, le groupe peut aider à développer des liens fraternels avec les communautés environnantes qui tendent la main en quête d'aide ou à assumer les responsabilités de douzième Étape dans les établissements de détention ou de traitement qui reçoivent des personnes provenant de communautés éloignées.

Il est suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement en ce qui concerne le développement du projet des communautés éloignées et de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

#### Activités spécifiques (selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée pré-Conférence.
- Participer au Rassemblement provincial.
- Préparer et animer des ateliers sur l'information publique.
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts

#### Dépenses du comité

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

### **5) Le Nordet**

La mission du Comité du *Nordet* est principalement de produire le bulletin tous les deux mois. Ce bulletin est un lieu privilégié de partage d'expérience dans les services et un outil pour la transmission de l'information pour aider les serviteurs, à tous les niveaux de service, à tendre vers notre objectif premier.

Le responsable du bulletin régional *Le Nordet* coordonne toutes les activités de collecte d'articles et d'information provenant des quatre coins de la Région de la mise en forme pour la publication du Nordet. La distribution est assumée par l'adjointe administrative au bureau régional.

Il doit s'adjoindre des collaborateurs pour l'aider dans la cueillette d'informations, dans la préparation d'articles et dans la correction des textes.

Il est suggéré que le responsable du comité prenne connaissance des propositions de notre Région, particulièrement en ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité. Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement en ce qui concerne le développement des bulletins régionaux.

#### Participation aux :

- Assemblées générales (explication des tâches)
- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

#### Rapport à faire aux :

- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

#### Activités générales

- Former un comité fonctionnel composé du responsable du comité, un responsable de la mise en page et d'un membre de l'exécutif.
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, des Traditions, des Concepts et du *Manuel du service chez les AA*.
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la Région et les comités de districts.
- Inviter régulièrement les membres qui ont une fonction chez Alcooliques anonymes à partager leur expérience de service dans le bulletin régional.
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé du comité pour les serviteurs à venir.
- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité.
- S'assurer que le bulletin est produit dans les délais.
- Tout changement de politiques rédactionnelles doit être approuvé par l'exécutif.
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services.

#### Activités spécifiques (selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée pré-Conférence.
- Participer au Rassemblement provincial.
- Préparer et animer des ateliers sur le Nordet.
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.

#### Dépenses du comité

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

### **6) Les publications**

La mission du Comité des publications est principalement d'apporter aide et support aux sous-comités des publications dans les districts et promouvoir la littérature AA. Lorsque la demande lui est faite par un district, le comité peut aider à former, à réorganiser ou à structurer un sous-comité des publications.

Son rôle est surtout de faciliter les communications avec les districts, *La Vigne* et le Comité des publications au Bureau des Services généraux (BSG). À cet égard, le responsable des Publications est le seul qui, en plus des réunions régionales et générales, assiste en compagnie des responsables des autres régions, à une réunion du Comité de *La Vigne* à Montréal.

Comme la Région comprend quelques groupes anglophones, ce responsable doit s'assurer que les membres concernés peuvent bénéficier adéquatement de tous les services et de l'information perti-

nente offerts en anglais dans le domaine des publications par le BSG et de la revue *Grapevine* publiée par le Grapevine situé à New York. Le responsable se tient donc toujours informé des plus récents développements dans ce domaine, principalement au Comité des publications des Services mondiaux et au bureau Grapevine.

Il est suggéré que le responsable prenne connaissance des propositions de notre Région, particulièrement en ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité. Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement en ce qui concerne le Comité des publications et de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

#### Participation aux :

- Assemblées générales (explication des tâches)
- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes
- Comité de *La Vigne* provincial

#### Rapport à faire aux :

- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

#### Activités générales

- Former un comité fonctionnel avec un adjoint (suggéré).
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, des Traditions, des Concepts et du *Manuel du service chez les AA* et de la ligne de conduite de son comité.
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la Région et les comités de districts.
- Favoriser le partage d'expérience.
- Se tenir informé et transmettre l'information concernant les nouvelles publications approuvées par la Conférence ou publiées par le BSG.
- Pour tout besoin spécial, le responsable du comité s'adresse au vice-président de la Région.
- Procurer aux serviteurs de la Région l'édition à jour du *Manuel du service chez les AA* (aux deux ans).
- Tenir à jour le présentoir général des publications au local de la Région.
- Tenir à jour l'inventaire du matériel de la Région et les mettre à la disposition des autres comités et des districts qui en font la demande.
- Connaître le mode de distribution du *Box 459* et de *La Vigne*.
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé des activités du comité pour les serviteurs à venir.
- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité.
- Répondre aux demandes de soutien des districts et organiser au besoin des séances d'information ou d'échanges de vues concernant le comité.
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles.
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services.

#### Activités spécifiques (selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée pré-Conférence.
- Participer au Rassemblement provincial.

- Préparer et animer des ateliers sur les publications.
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.

#### Dépenses du comité

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

### **7) Les séminaires**

Le comité des séminaires a pour principale tâche de développer et d'offrir aux serviteurs de la Région des séminaires sur la structure du mouvement des AA. Les séminaires sont présentés par au moins un ancien délégué.

Le responsable des séminaires est mandaté pour rédiger et mettre à jour différents séminaires à l'aide des différentes publications approuvées par la Conférence des Services généraux, du bulletin *Box 459* et des rapports annuels de la Conférence. Ces séminaires doivent informer nos membres de certains aspects des services et contribuer à approfondir les connaissances de nos serviteurs et de nos membres sur notre mouvement.

Le responsable doit œuvrer en étroite relation avec le coordonnateur régional (vice-président) et les représentants des districts auprès de la Région (le RDR se coordonne avec les formateurs) pour la tenue et l'organisation de ces séminaires.

Il est suggéré que le responsable prenne connaissance des propositions de notre Région, particulièrement en ce qui concerne les comités de service et celui dont il a la responsabilité. Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement en ce qui concerne les nouvelles publications ainsi que les développements sur la structure et de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

#### Participation aux :

- Assemblées générales (explication des tâches)
- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

#### Rapport à faire aux :

- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

#### Activités générales

- Former un comité fonctionnel avec un adjoint (suggéré).
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, des Traditions, des Concepts, et du *Manuel du service chez les AA*.
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la Région.
- Être particulièrement informé de la structure du mouvement.
- Être particulièrement informé de toute nouvelle publication du BSG.
- Coordonner et organiser les séminaires qui se tiendront aux endroits déterminés.
- Promouvoir les séminaires.
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé du comité pour les serviteurs à venir.

- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité.
- Répondre aux demandes de soutien des districts.
- Tenir à jour l'inventaire du matériel du comité.
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles.
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services.

#### Activités spécifiques (selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée pré-Conférence.
- Participer au Rassemblement provincial.
- Préparer et animer des ateliers sur la structure.
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.

#### Dépenses du comité

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

### **8) Le site Web**

Le Comité du site Web a pour mandat d'assurer la présence du site Web de la Région 89 sur Internet. Il est composé de trois membres. Un webmestre, nommé par le Comité exécutif de la Région et entériné par l'assemblée régionale et deux adjoints, nommés par le ou les membres du comité du site Web.

Le webmestre est chargé de la promotion et des moyens d'encourager la consultation assidue du site Web dans tous les districts de la Région. Il est également responsable, avec l'aide de ses adjoints, de la conception, de l'entretien et de la mise à jour du site Web. À cet effet, ils collaborent avec les responsables des comités, les responsables des districts auprès de la Région (RDR) ainsi qu'avec les personnes nommées par chacun des districts (responsable du site Web - RSW) pour la mise à jour des pages de districts et de comités, ainsi que d'offrir un soutien technique pour les assemblées virtuelles de service sur demande.

Le mandat du webmestre est d'une durée de quatre ans et renouvelable par le Comité régional. Le mandat des adjoints est d'une durée de quatre ans et renouvelable par les deux autres membres du comité. Il est suggéré que le responsable prenne connaissance des propositions de la Région, particulièrement en ce qui concerne le comité dont il a la responsabilité.

Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement en ce qui concerne le comité Web et favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

#### Participation aux :

- Assemblées générales (explication des tâches)
- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes
- Réunions du Comité provincial du site Web des AA du Québec

Lors des assemblées régionales, le comité pourra tenir un atelier par année sur le site Web de préférence en avril lors d'une année impaire et en février lors d'une année paire, auquel seront invités les RSW. Une demande devra cependant être formulée au comité exécutif.

### Rapport à faire aux :

- Réunions du Comité régional
- Réunions conjointes

### Activités générales

- Former un comité fonctionnel composé de trois membres.
- Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, des Traditions, des Concepts et du *Manuel du service chez les AA* et de la ligne de conduite de son comité.
- Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la Région et les comités de districts.
- Être responsable de la mise à jour du site Web et de ses composantes.
- Inviter régulièrement les responsables de sous-comités de districts à des réunions et favoriser le partage d'expérience.
- Répondre aux demandes de support des districts et organiser au besoin des séances d'information ou d'échanges de vues concernant le comité.
- Se tenir informé et transmettre l'information concernant le Web, les districts et la Région.
- Tenir à jour un aide-mémoire détaillé des activités du comité pour les serviteurs à venir.
- Acheminer au vice-président de la Région tout document produit par le comité.
- S'assurer d'avoir une liste à jour des responsables des comités dans les districts.
- Participer au bulletin régional en rédigeant des articles.
- Encourager les membres à s'impliquer dans les services.
- Être particulièrement informé de la structure du mouvement et de toute nouvelle publication du BSG.

### Activités spécifiques (selon les budgets de la Région)

- Participer à la Journée pré-Conférence.
- Participer au Rassemblement provincial.
- Préparer et animer des ateliers sur le Web.
- Sur invitation, représenter la Région lors des activités des districts.

### Dépenses du comité

Pour l'application d'une dépense, le responsable doit demander l'approbation nécessaire auprès du vice-président de la Région.

Le comité se réunit deux fois par année (une fois pour l'atelier des RSW et une fois pour la révision des structures). Le comité pourra convoquer une réunion spéciale si besoin il y a. Le cas échéant, les frais de déplacement et de repas seront payés à même le budget alloué au comité par la Région à condition cependant d'en obtenir au préalable l'autorisation par le vice-président.

## Réflexions sur le choix des serviteurs

Il est important de choisir comme serviteur une personne en fonction de ses qualités et aussi de sa disponibilité. Lorsque quelqu'un offre ses services, lorsque nous devons choisir, nommer ou élire quelqu'un à un poste donné, les questions suivantes doivent être posées :

- Avez-vous suffisamment de temps libre pour la somme de travail demandée ?
- Avez-vous discuté avec votre famille et votre employeur de la possibilité de prendre une fonction au Comité régional et du temps qu'il faudra y consacrer ?
- Connaissez-vous suffisamment bien *Le Manuel du service chez les AA* ? *Le mouvement des AA devient adulte* ? Et, bien sûr, les Douze Étapes, les Douze Traditions et les Douze Concepts ?
- Avez-vous parlé à quelqu'un qui a déjà occupé cette fonction pour avoir une idée du temps et des efforts nécessaires, et du genre de travail qu'on attend de vous ?
- Avez-vous des connaissances en informatique suffisantes pour les exigences de la tâche ?

Nous devons toujours nous rappeler que nous sommes responsables envers notre Région, en tant que serviteurs et en tant que personnes qui auront à choisir nos serviteurs régionaux. Un serviteur qui doit démissionner faute de disponibilité n'aide pas sa Région. De plus, l'expérience démontre qu'un serviteur qui a démissionné souvent n'osera plus revenir dans les services.

Demandons donc à notre Puissance supérieure de nous guider dans nos engagements et dans nos choix.

---

## COMITÉ RÉGIONAL

---

### La composition du Comité régional

Le Comité régional de la Région Nord-Est du Québec comprend les responsables de districts auprès de la Région (RDR), leur adjoint (RDRA) en leur absence, les responsables des comités de service régionaux et les membres du Comité exécutif (voir liste en annexe).

Ainsi, notre Comité régional se compose de 17 responsables de districts, de 8 responsables de comité et de 6 membres de l'exécutif.

Les responsables de districts sont normalement élus par les représentants auprès des services généraux (RSG) de leur district, pour un mandat de deux ans.

Les responsables de districts et leur adjoint ont droit de parole lors des réunions du Comité régional et aux assemblées générales.

### Les réunions du Comité régional

Le Comité régional se réunit quatre fois par année, généralement à Québec. Tous les participants y font rapport, y compris l'adjointe administrative du bureau régional, et divers autres sujets sont mis à l'ordre du jour selon les circonstances et besoins.

Pour toute recommandation ou tout rapport devant y être adopté, seuls les membres du Comité exécutif et les RDR, ou leur adjoint en leur absence, peuvent voter aux réunions du Comité régional.

## **L'inventaire régional et la journée d'accueil des nouveaux serviteurs**

À la fin de chaque année impaire, une réunion du Comité régional est utilisée pour procéder à l'inventaire de la Région. La réunion pourra alors être prolongée sur plus d'une journée et se tenir dans un endroit propice à la réflexion. Lors des années paires, la réunion du Comité régional de décembre sert à l'accueil des nouveaux serviteurs (RDR et adjoints, membres des comités de service et nouveaux membres du Comité exécutif) élus à la suite de l'assemblée générale d'élections.

Tous les membres du Comité régional sont alors conviés à échanger opinions, impressions, observations et interrogations sur la vie de la Région tout en partageant ensemble leurs expériences de service pour le bénéfice de notre Région. Le Comité exécutif doit s'assurer de faire un suivi sur les recommandations de cet inventaire, de même que toutes recommandations pouvant être présentées lors de la Journée d'accueil des nouveaux serviteurs.

---

## **ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **La composition et les réunions de l'assemblée générale**

Deux assemblées générales par année sont tenues dans la Région Nord-Est du Québec. Habituellement, la première se tient en juin de chaque année et la deuxième en octobre. Elles se tiennent dans un district des sous-régions de la Région (Charlevoix/Côte-Nord, La Mauricie, Québec et Saguenay/Lac-Saint-Jean). L'assemblée générale d'octobre de l'année paire permet principalement de tenir les élections régionales. Ce point sera abordé ci-dessous.

S'y réunissent les représentants auprès des services généraux (RSG) des groupes et les responsables (RDR) des districts composant notre Région. Les membres du Comité exécutif, les responsables des comités de service régionaux participent également aux assemblées générales.

Toutes ces personnes ont droit de parole, mais, pour les questions soumises aux votes, seuls ont droit de vote les RSG, les RDR et les membres du Comité exécutif. Chaque groupe n'a droit qu'à un seul vote et il en va de même pour les districts. En cas d'absence, l'adjoint représente automatiquement son groupe ou son district et votes-en son nom.

### **L'ordre du jour de l'assemblée générale**

L'ordre du jour de l'assemblée générale est préparé par le président de la Région avec la collaboration et selon les suggestions de tous les RDR et RSG. On y retrouve plusieurs des éléments habituels des réunions de service AA.

Les membres du Comité exécutif et les responsables des comités de service régionaux se tiennent à la disposition des participants et sont prêts en tout temps à répondre à leurs questions.

## **L'assemblée générale d'élections**

À l'assemblée générale de juin 1991, la Région Nord-Est du Québec a pris la décision de ne tenir qu'une seule assemblée d'élections tous les deux ans, à partir de 1993. Ceci signifie que les six postes du Comité exécutif seront renouvelés à la fin de chaque année paire et que les mandats, qui sont de deux ans, commenceront au début de chaque année impaire.

L'ordre du jour de l'assemblée générale d'élections est allégé au maximum afin de faire le plus de place possible au déroulement des élections. Celui-ci est confié à un ou une présidente d'élection (traditionnellement, le délégué du mandat précédent) préalablement choisi par le Comité exécutif et informé des lignes de conduite régionales en cette matière, lesquelles sont généralement conformes au *Manuel du service chez les AA*.

### **Les mises en candidature**

Sont automatiquement candidats à tous les postes du Comité exécutif :

- Les membres sortants du Comité exécutif (à un autre poste)
- Les responsables des comités de service régionaux
- Les responsables de districts (RDR) sortants
- Les représentants auprès des services généraux (RSG) sortants

Ils n'ont pas à remplir de formulaire de mise en candidature et n'auront qu'à préciser, le jour même de l'élection et pour chaque poste, s'ils désirent ou non être retenus comme candidats.

De plus, toute autre personne désirant poser sa candidature pourra le faire à condition de répondre aux critères suivants :

- Remplir un formulaire de mise en candidature et le déposer avant 10 h 00 le jour de l'assemblée générale d'élections.
- Avoir déjà été RDR ou responsable de comité ou membre de l'exécutif régional ou RSG.
- Avoir six ans d'abstinence (suggéré).

Tous les candidats devront être présents lors de l'assemblée générale d'élections, sinon, leur candidature ne pourra être retenue – sauf en cas de force majeure, à la discrétion du président d'élection.

### **Le déroulement du vote**

Le déroulement du vote se fait selon la procédure définie dans *Le Manuel du service chez les AA*, conformément aux diverses résolutions adoptées en assemblée générale en juin 1991 et 1992.

Les RSG de tous les groupes de la Région Nord-Est du Québec, les RDR et les membres du Comité exécutif ont droit de vote à l'assemblée générale d'élection.

Chaque groupe n'a droit qu'à un vote et il en va de même pour chaque district. Par ailleurs, tous les candidats à l'élection ayant droit de vote (tel qu'énoncé ci-dessus) peuvent se prévaloir eux-mêmes de leur droit de vote et l'exercer à chaque tour de scrutin, les candidats n'étant pas tenus de se retirer pendant l'élection.

En cas d'absence, l'adjoint du RSG ou l'adjoint du RDR représente automatiquement son groupe ou son district et votes-en son nom. S'il n'y a pas d'adjoint, un autre membre du groupe, dûment mandaté par procuration écrite, pourra voter si le président d'élection en décide ainsi.

En cas de litige pendant le déroulement de l'élection proprement dite, le président d'élection peut en appeler à l'assemblée ou trancher lui-même, mais dans tous les cas, sa décision sera finale.

---

## **PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE RÉGIONALE**

---

1. Tout se décide sur proposition (il n'y a pas d'amendement ou de sous-amendement).
2. Le point soulevé fait l'objet de discussion.
3. Quand une proposition dûment appuyée est soumise, il faut s'en tenir au sujet.
4. Les RDR, leurs adjoints, les membres du Comité exécutif et les responsables des comités de service peuvent discuter sur la proposition, mais seulement ceux et celles qui ont droit de vote peuvent proposer, appuyer, demander le vote et voter.
5. Seuls les membres du Comité exécutif, les RDR ou leurs adjoints, ont droit de vote.
6. Une proposition devient résolution lorsqu'elle est adoptée à la majorité des voix, c'est-à-dire 50 % plus une. Un membre ayant droit de vote peut demander qu'une proposition soit adoptée au 2/3 des voix, à condition d'obtenir l'appui de 10 % des membres qui ont droit de vote.
7. Autant de propositions qu'il est nécessaire peuvent être formulées. Cependant, une seule proposition à la fois peut être reçue et débattue.
8. Un membre ayant droit de vote et qui n'est pas intervenu dans la discussion peut demander que le vote soit pris après cinq interventions. Le président d'assemblée accepte alors cinq autres interventions et procède au vote.
9. Un membre qui a déjà fait une première intervention doit attendre la fin des autres interventions avant de pouvoir intervenir une seconde fois, et ainsi de suite.

---

## **PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

---

1. Tout se décide sur proposition (il n'y a pas d'amendement ou de sous-amendement).
2. Le point soulevé fait l'objet de discussion.
3. Quand une proposition dûment appuyée est soumise, il faut s'en tenir au sujet.
4. Les RSG et leurs adjoints, les RDR et leurs adjoints, les membres du Comité exécutif et les responsables des comités de service peuvent discuter sur la proposition, mais seulement ceux et celles qui ont droit de vote peuvent proposer, appuyer, demander le vote et voter.
5. Seuls les membres du Comité exécutif, les RDR ou leurs adjoints en leur absence, les RSG ou leurs adjoints en leur absence, ont droit de vote.

6. En l'absence du RSG et de l'adjoint, un autre membre du groupe, dûment mandaté par procuration écrite pourra voter.
7. Une proposition devient résolution lorsqu'elle est adoptée à la majorité des voix, c'est-à-dire 50 % plus une. Un membre ayant droit de vote peut demander qu'une proposition soit adoptée au 2/3 des voix, à condition d'obtenir l'appui de 10 % des membres qui ont droit de vote.
8. Autant de propositions qu'il est nécessaire peuvent être formulées, cependant, une seule proposition à la fois peut être reçue et débattue.
9. Un membre ayant droit de vote et qui n'est pas intervenu dans la discussion peut demander que le vote soit pris après cinq interventions. Le président d'assemblée accepte alors cinq autres interventions et procède au vote.
10. Un membre qui a déjà fait une première intervention doit attendre la fin des autres interventions avant de pouvoir intervenir une seconde fois, et ainsi de suite.

---

## **AUTRES SERVICES OU ACTIVITÉS RÉGIONALES**

---

Plusieurs autres activités ou services peuvent avoir lieu ou être dispensés au niveau de la Région Nord-Est du Québec. Certains sont la seule responsabilité de la Région, d'autres relèvent principalement des districts ou groupes de districts. En voici une liste partielle et quelques explications.

### **La Journée pré-Conférence**

Chaque année, la Conférence des Services généraux se tient selon un thème très précis. Les travaux de la Conférence s'articulent souvent autour de ce thème, mais, surtout, celui-ci fait l'objet d'ateliers auxquels prennent part tous les participants à la Conférence.

La Journée pré-Conférence, qui a lieu en divers endroits de la Région, ou sur une plateforme virtuelle, avant la Conférence, a pour but de recueillir les opinions, les préoccupations et les interrogations de tous les membres.

Tous les membres AA de la Région sont invités à participer à la Journée pré-Conférence et à s'y exprimer librement. C'est une excellente occasion pour le délégué de faire entendre à la Conférence la voix de sa Région.

### **Les séminaires et les journées de service**

Les séminaires peuvent être offerts à la demande d'un district ou d'un groupe de districts. En général, un séminaire est une séance d'information sur un sujet précis. Par exemple, on pourra tenir des séminaires sur Les Douze Traditions, les fonctions du RSG, les structures du mouvement des AA et la septième Tradition, l'alliance de l'argent et de la spiritualité, le parrainage, la douzième Étape ou Les Douze Concepts des Services mondiaux.

De plus, les responsables des comités de service régionaux sont disposés à tenir des ateliers sur les services à tous les membres intéressés parallèlement aux assemblées régionales.

Tous les membres locaux sont invités non seulement à y assister, mais aussi à participer à l'élaboration des séminaires et des journées de service.

## **La Semaine de gratitude**

Un peu partout en Amérique du Nord, les membres AA ont décidé de commémorer chaque année, pendant une semaine, la première rencontre de Bill W. et du Dr Bob, qui a donné naissance au mouvement. La Région Nord-Est du Québec ne fait pas exception et, depuis 1987, s'occupe activement de faire de cette semaine un vrai gage de gratitude.

Le principe de la Semaine de gratitude est fort simple : chaque année, durant la semaine du 10 juin, tous les groupes sont invités à participer à une collecte spéciale lors de leur réunion hebdomadaire afin de la faire parvenir intégralement au Bureau des Services généraux (BSG) à New York par le biais de la Région. Il suffit de faire parvenir leur contribution en mentionnant « Semaine de gratitude ».

## **Le plan anniversaire**

Dans le même ordre d'idées, les membres sont aussi invités personnellement à marquer leur gratitude envers le mouvement en faisant parvenir directement au bureau de la Région, par le biais de l'enveloppe « Plan anniversaire », la somme d'un dollar (ou plus) par année d'abstinence, et ce, chaque année lors de leur anniversaire d'abstinence. Chaque membre peut aussi, s'il le désire, utiliser l'autre enveloppe « Plan anniversaire » du BSG pour faire parvenir la somme voulue directement à New York.

## **Le sou de sobriété**

La démarche de l'enveloppe anniversaire rejoint une autre tradition très répandue : le sou de sobriété. Cette pratique consiste à déposer librement, dans un endroit prévu par le groupe, des sous pour chaque jour d'abstinence. Comme pour l'enveloppe anniversaire, l'argent ainsi recueilli est envoyé directement au BSG situé à New York afin d'aider l'alcoolique qui souffre encore à travers le monde.

En fait, le BSG se sert de ces sommes, entre autres, pour aider des groupes ou des comités de service en formation un peu partout dans le monde. Bien sûr, en cas de manque à gagner du BSG, ces sommes spéciales servent en priorité pour les services aux membres du Canada et des États-Unis.

Pour ces collectes volontaires spéciales, le bureau régional se fait donc un plaisir d'aider les membres qui en font la demande à s'acquitter de cette heureuse tâche.

## **La Semaine des services**

La Région 89 a institué une Semaine des services, où il est suggéré aux groupes de tous les districts de la Région d'avoir des conférenciers qui ont une bonne expérience des services et qui mettent l'accent sur ce que leur implication a pu leur apporter. Cet événement a lieu annuellement la dernière semaine de septembre.

## **Les ateliers des responsables de comités de service régionaux**

Parallèlement aux assemblées régionales, les divers comités de districts sont invités à se rencontrer dans le but de permettre aux responsables de discuter entre eux de la manière dont ils donnent les services, des structures de leurs comités, des problèmes qu'ils ont à résoudre et par le partage d'expérience, d'amener des solutions.

## Le site Web provincial

Au-delà de leurs limites régionales, les Alcooliques anonymes du Québec se sont unis pour offrir à ceux et celles qui nous cherchent une porte d'entrée commune dans le monde de l'Internet. En novembre 2001, le Comité interrégional du Québec met sur pied un sous-comité afin de développer un site commun pour les quatre régions du Québec, laissant ensuite à chacune des régions le soin de développer son propre site, à partir de ce tronc commun. C'est en 2002 qu'est né le site commun aux régions du Québec ([www.aa-quebec.org](http://www.aa-quebec.org)). En mai 2003, les sites de toutes les régions du Québec étaient rattachés au tronc commun dont celui de la Région 89 ([www.aa89.org](http://www.aa89.org)).

## Les congrès, anniversaires et autres événements spéciaux

Comme dans les autres régions du Québec, les divers districts ou regroupements de districts, de même que de nombreux groupes de la Région 89, organisent des congrès, des anniversaires et autres événements spéciaux dans le but de permettre aux membres de fraterniser, en offrant au public une information de premier plan sur le mouvement des Alcooliques anonymes.

Ces divers événements sont habituellement sous la responsabilité des districts, regroupements de districts ou simples groupes qui les organisent et les bénéfices financiers recueillis sont remis à ces groupes, districts ou regroupements.

Comme il s'agit de relations avec le public, les membres organisateurs et tous les responsables locaux sont vivement encouragés à consulter attentivement les publications pertinentes (entre autres les *Lignes de conduite sur les congrès*), afin de s'assurer du respect intégral de toutes les Traditions AA, en particulier celles sur l'anonymat, la non-affiliation et l'autofinancement.

Les différents responsables des comités de service régionaux concernés sont aussi là pour vous guider dans ces occasions.

---

## ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS À LA RÉGION

---

### Le Conseil des Éditions de *La Vigne*

Six fois par année (quatre virtuelles et deux en présentiel) se tiennent les réunions du Conseil des Éditions de *La Vigne*. Les quatre délégués, l'administrateur territorial de l'est du Canada (sur invitation) ainsi que les autres administrateurs du Conseil participent à ces réunions où l'on discute des problèmes et des orientations du Comité de *La Vigne*.

De plus, comme il a déjà été mentionné, le responsable du comité des publications de la Région 89 participe, avec ses confrères et consœurs des trois autres régions du Québec, à la réunion mensuelle du Comité de gestion de *La Vigne* sur plateforme virtuelle pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations de publication, de diffusion et de distribution de notre magazine. Dans sa deuxième année de mandat, le délégué adjoint pourra participer à la réunion du CA de *La Vigne*.

### Les rencontres interrégionales

Les serviteurs des quatre régions du Québec, Sud-Ouest (87), Sud-Est (88), Nord-Est (89) et Nord-Ouest (90), se rencontrent trois fois l'an (Comité interrégional), pour échanger pendant une journée sur

les services dans leur région respective et sur les questions d'intérêt commun pour les membres de la province.

En principe, aucune décision ne se prend lors de ces rencontres. Cependant, si un problème particulier nécessitait une initiative conjointe des quatre régions du Québec et que cela ne pouvait se faire dans le cadre du Conseil des Éditions de *La Vigne*, une rencontre interrégionale peut fournir aux serviteurs régionaux, et principalement aux délégués, l'occasion de procéder à des délibérations ad hoc.

L'assemblée interrégionale se tient trois fois par année, en alternance, chaque année, dans les quatre régions du Québec.

## **Le Rassemblement provincial**

Une fois par année, à tour de rôle, l'une des quatre régions du Québec (87, 88, 89 et 90) est l'hôte d'une rencontre de service que l'on appelle Rassemblement provincial. Ce rassemblement permet à tous les membres du Québec désireux d'en apprendre un peu plus sur les services, de venir rencontrer et partager avec les serviteurs des comités régionaux et des comités exécutifs de toutes les régions du Québec.

## **Les forums territoriaux**

Les forums territoriaux sont aussi des rencontres permettant aux membres d'échanger sur tout sujet ou expérience de service. Cependant, comme leur nom l'indique, les forums s'adressent à tous les membres d'un territoire donné.

Un territoire est une division géographique regroupant un certain nombre de régions, au Canada et aux États-Unis. L'Amérique du Nord est ainsi divisée en huit territoires, deux au Canada et six aux États-Unis. Le territoire qui nous intéresse, l'Est du Canada, regroupe les quatre régions du Québec, les quatre régions de l'Ontario et les deux régions des Maritimes.

Les forums territoriaux sont organisés tous les deux ans, grâce à une collaboration entre le Bureau des services généraux (BSG) et la région hôte.

Tout comme dans les rencontres provinciales, il ne se prend aucune décision dans un forum territorial. Il s'agit de rencontres informelles, durant une fin de semaine, où les membres ont l'occasion de recueillir des renseignements de première main auprès des représentants du BSG venus spécialement de New York pour livrer le fruit de leur vécu quotidien dans les services à l'ensemble du mouvement.

Les forums territoriaux sont donc des occasions uniques d'échanger non seulement avec les membres et administrateurs du BSG, mais aussi et surtout avec d'autres membres de tout l'Est du Canada intéressés aux services AA.

## **La Conférence des Services généraux**

Une fois par année, conformément au *Manuel du service chez les AA*, le délégué de la Région Nord-Est du Québec se rend à la Conférence des Services généraux à New York. La Conférence réunit ainsi, pendant une semaine, les délégués des 93 régions du Canada et des États-Unis en une grande réunion d'affaires annuelle.

Participent également à la Conférence, les membres du personnel assignés aux services aux membres, les administrateurs du bureau d'AAWS (Alcoholics Anonymous World Service) et de *Grapevine*, de même que les 21 administrateurs du Conseil des Services généraux (dont 7 ne sont pas des alcooliques,

conformément aux Statuts de la Conférence). En tout, un peu plus de 130 membres ont droit de vote à la Conférence des Services généraux.

L'ordre du jour d'une telle conférence est très chargé, mais s'articule, en priorité, autour des préoccupations directement exprimées par les membres de partout en Amérique du Nord. On distingue, en plus des rapports des différents administrateurs et membres du personnel des présentations et discussions sur des sujets de l'heure ou préoccupations des membres. À cette occasion, des participants présentent tour à tour le pour et le contre des arguments les plus fréquents sur le sujet.

Un élément extrêmement important de l'ordre du jour de la rencontre annuelle des Services généraux est le travail des comités de la Conférence. Au fil des années, les administrateurs du Conseil des Services généraux, divisés en comités, correspondant à ceux que nous retrouvons souvent dans nos propres districts et à la Région, se réunissent pour étudier les nombreuses demandes des membres et dossiers majeurs de la Conférence. En avril, les 93 délégués sont répartis au hasard en 13 comités équivalents pour étudier les suggestions ainsi transmises par les administrateurs. Après trois jours de travail, chaque comité soumet au vote de l'ensemble de la Conférence un certain nombre de recommandations, dont une partie seulement recueillera les deux tiers nécessaires pour devenir une résolution de la Conférence. D'autres activités ont aussi lieu, lors de cette semaine annuelle dont on peut lire un compte-rendu fidèle et complet dans le Rapport final de la Conférence.

La Conférence est financée directement et indirectement par les contributions volontaires. Une partie des coûts est en effet assurée par le BSG – lequel vit des contributions des membres et des groupes – et chaque région (qui recueille aussi les contributions des membres et des groupes) doit contribuer pour le montant requis par le BSG.

La Conférence des Services généraux est la rencontre ultime où peuvent se faire entendre la voix des membres de l'Amérique du Nord sur les orientations à donner à notre mouvement. Le délégué devient ainsi une sorte de RSG parlant au nom des groupes de sa région, dans une assemblée générale réunissant les représentants élus de tous les groupes d'Amérique du Nord, d'où l'importance de bien l'appuyer et de l'aider à bien se préparer pour cette réunion d'affaires annuelle.

## **L'Assemblée de service territoriale de l'Est du Canada d'Alcooliques anonymes**

L'assemblée de service territoriale de l'Est du Canada d'Alcooliques anonymes (ASTECAA) est parrainée par les 10 régions de l'Est du Canada, soit la Région 81 (Nouveau-Brunswick–Île-du-Prince-Édouard), la Région 82 (Nouvelle-Écosse–Terre-Neuve–Labrador), la Région 83 (Est de l'Ontario-International), la Région 84 (Nord-Est de l'Ontario), la Région 85 (Nord-Ouest de l'Ontario), la Région 86 (Ouest de l'Ontario), la Région 87 (Sud-Ouest du Québec), la Région 88 (Sud-Est du Québec), la Région 89 (Nord-Est du Québec) et la Région 90 (Nord-Ouest du Québec). Les limites territoriales sont celles indiquées dans *Le Manuel du service chez les AA*.

Le but de l'ASTECAA est de permettre aux RSG, aux RDR, aux membres des comités de service régionaux et aux membres AA en général de discuter de questions reliées à la Conférence des Services généraux et de préoccupations affectant l'ensemble du mouvement AA, ainsi que d'aspects du rétablissement, de l'unité et du service qui sont communs aux 10 régions de l'Est du Canada. Également, elle favorise une plus grande unité entre les membres, les groupes et les régions de l'Est du Canada, et encourage l'échange d'idées et d'expériences. L'ASTECAA et son comité visent toujours à promouvoir notre triple héritage de rétablissement, d'unité et de service. Les délégués de l'Est du Canada ont l'entière responsabilité de l'organisation de l'assemblée de service territoriale et tous les délégués en fonction du territoire devraient assister à la rencontre.

L'Assemblée de service territoriale se tient tous les deux ans, en alternance dans les 10 régions de l'Est du Canada. Le délégué de la Région 89 se doit d'assister à cette réunion et, lorsque les finances le permettent, il est souhaitable que le délégué adjoint l'accompagne.

## **Le Comité des délégués du Québec**

Le but du Comité des délégués du Québec (CDQ) est de favoriser un effort commun, de donner la chance et l'opportunité à tous les groupes de quatre régions du Québec, représentés par leur délégué, de participer au processus tel que défini dans *Le Manuel du service chez les AA*. Ils seront informés de ce qui se passe dans les autres régions du Québec par l'échange des procès-verbaux des réunions des comités et des assemblées régionales et générales. Cela permettra à chacun d'entre eux d'être un peu plus familier avec les procédures au sein de toutes les régions du Québec.

### Fonction :

- Fournir, lorsque cela est requis, une voix unifiée pour les délégués des quatre régions.
- Servir de moyen d'orientation pour les quatre délégués adjoints.
- Être une plateforme de discussion pour les délégués sur les questions et les préoccupations relatives à la Conférence des Services généraux.

Le comité est composé des personnes suivantes : les délégués et les délégués adjoints en fonction pour les quatre régions du Québec, un animateur, sans droit de vote, un secrétaire, sans droit de vote, l'administrateur territorial de l'Est du Canada et l'administrateur universel du Canada.

La réunion se tient en mars de chaque année, conjointement avec une réunion du CA de *La Vigne* et pour une seule journée.

Le but est d'aider les délégués à se préparer, à se pratiquer pour livrer leurs faits saillants, en respectant les deux minutes autorisées (trois minutes pour les francophones) et/ou leur présentation et de donner la chance aux délégués de parler de leur comité respectif et des points traités.

Les délégués adjoints doivent être prêts à remplacer le délégué à la dernière minute. C'est une bonne façon de les former davantage.

---

## BUREAU RÉGIONAL

---

Les services offerts aux membres de la Région Nord-Est du Québec par le bureau régional, à raison de deux jours par semaine, sont les suivants :

- Accueillir les visiteurs.
- Répondre aux appels téléphoniques, aux courriels et y donner suite.
- Ouvrir la correspondance et rédiger des réponses à y donner. Il peut s'agir, par exemple, de lettres de remerciement à adresser pour les sommes perçues par notre bureau concernant la 7<sup>e</sup> Tradition, le plan anniversaire, la Semaine de gratitude et le Sou de sobriété.
- Effectuer dans la base de données régionale les changements qui surviennent au niveau de tous les serviteurs, les groupes et les districts de la Région. Ces renseignements doivent aussi être effectués dans la base données du Bureau des Services généraux (BSG).
- Enregistrer les groupes dans le Registre des entreprises du Québec.
- Extraire de la base données régionale des listes à jour de tous les groupes de la Région pour les besoins des RDR.
- Préparer des étiquettes et photocopier des documents pour diverses expéditions comme les assemblées générales, etc.
- Faire la distribution du *Nordet* aux abonnés.
- Recevoir et traiter les contributions financières des districts.
- Exécuter le travail requis par les membres du Comité exécutif.
- Aider les responsables des comités de service régionaux dans l'accomplissement de leurs tâches.
- Au besoin, et à la demande du président du Comité exécutif, préparer divers documents et effectuer toutes autres tâches spécifiées dans la description de tâches.

Le bureau régional se doit d'être un lien vivant et constant entre les membres de la Région, les districts, les RSG et le BSG. Ceci n'est qu'un résumé du travail qui doit être exécuté par l'adjointe administrative, mais il est important pour tous nos membres de savoir que ce bureau peut opérer grâce à une partie de votre 7<sup>e</sup> Tradition, rendant ainsi possible la viabilité de la 8<sup>e</sup> Tradition.

**L'adjointe administrative assure la permanence au bureau régional  
les mercredis et jeudis de 9 h 00 à 16 h 30.**

---

# POLITIQUE DE DÉPENSES

---

À l'intention des serviteurs de la Région Nord-Est du Québec

## **Les serviteurs qui ont droit à un remboursement**

Tous les serviteurs de la Région, membres du Comité exécutif, responsables de comités de service régionaux, RDR et autres responsables nommés pour un mandat ou pour une circonstance particulière, peuvent se faire rembourser leurs dépenses par la Région Nord-Est du Québec. Les dépenses sont également remboursées aux anciens délégués, lorsque leurs services sont requis de façon ponctuelle, par exemple pour la Journée pré-Conférence.

## **Les raisons admissibles**

Les serviteurs mentionnés peuvent se faire rembourser certaines dépenses dans le cadre des activités nécessaires de leur mandat. Cependant, avant d'engager de telles dépenses, tous les serviteurs doivent obtenir l'autorisation du Comité exécutif.

## **Les remboursements**

### **Automobile**

Pour tout déplacement effectué par un serviteur dans le cadre de son mandat ou pour toute autre tâche autorisée, une allocation au kilomètre est prévue selon une résolution et ce taux est révisé à tous les ans en janvier.

### **Autres modes de transport**

Les frais encourus pour tout autre mode de transport seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

### **Repas**

Lorsqu'il s'agit de raisons admissibles, les serviteurs concernés se verront rembourser 20 \$ pour un déjeuner, 25 \$ pour un dîner et 30 \$ pour un souper.

### **Coucher**

Pour les déplacements de 100 kilomètres et plus ou lorsqu'il est démontré qu'il est impossible de l'éviter, le montant d'une chambre d'hôtel ou de motel sera remboursé, sur présentation de pièces justificatives. Pour les événements nécessitant la présence de plus d'une personne, une même chambre sera partagée par deux personnes, chaque fois que cela sera possible.

### **Autres dépenses**

Pour toutes autres dépenses, un serviteur devra soumettre au préalable une demande au Comité exécutif. Les frais autorisés seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

---

## POLITIQUE DE LA CONTRIBUTION MENSUELLE AU BSG

---

La contribution mensuelle de la Région au Bureau des Services généraux (BSG) est répartie comme suit.

1. Provenant des contributions des districts :

- Une contribution mensuelle minimum de 100 \$
- 100 % du total des contributions au Plan Anniversaire
- 100 % du total des contributions au Sou de Sobriété
- 100 % du total des contributions à la Semaine de gratitude

2. Provenant de la Région

Après incorporation des montants de l'item 1 au rapport financier, notre contribution sera tout l'excédent dépassant :

- la réserve prudente de 19 500 \$
- le fond de roulement de 6 500 \$
- les fonds budgétés pour la Conférence annuelle, les assurances, la ligne téléphonique provinciale et l'ASTECAA-Forum territorial.

## CALENDRIER 2025

|  | JANV.                                   | FÉV.                                   | MARS                                 | AVRIL                                  | MAI                                    | JUIN                             | JUIL.          | AOÛT                                   | SEPT.                                  | OCT.                           | NOV.                                 | DÉC.  |  |
|--|---|--|--------------------------------------|--|--|----------------------------------|----------------|--|--|--------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| <b>Comité exécutif</b><br>Sujet à changement par les membres du comité | Québec<br><b>Ven 10</b><br>14 h<br>Zoom | Québec<br>CNDF<br><b>Ven 7</b><br>14 h | Québec<br><b>Ven 28 fév.</b><br>14 h | Québec<br>CNDF<br><b>Ven 4</b><br>14 h | Québec<br><b>Ven 9</b><br>14 h<br>Zoom | Mauricie<br><b>Ven 6</b><br>19 h | <b>RELÂCHE</b> | Québec<br>CNDF<br><b>Ven 8</b><br>14 h | Québec<br><b>Ven 5</b><br>14 h<br>Zoom | Québec<br><b>Ven 3</b><br>19 h | Québec<br><b>Ven 31 oct.</b><br>14 h | Québec<br>CNDF<br><b>Ven 12</b><br>14 h                                   |  |
| <b>Réunion conjointe</b><br>Comités de service et comité exécutif      |   | Québec<br>CNDF<br><b>Ven 7</b><br>19 h |                                      | Québec<br>CNDF<br><b>Ven 4</b><br>19 h |  |                                  |                | Québec<br>CNDF<br><b>Ven 8</b><br>19 h |  |                                |                                      | Québec.<br>CNDF<br><b>Ven 12</b><br>19 h                                  |  |
| <b>Assemblée régionale</b><br>Ateliers tenus simultanément             |   | Québec<br>CNDF<br><b>Sam 8</b><br>9 h  |                                      | Québec<br>CNDF<br><b>Sam 5</b><br>9 h  |  |                                  |                | Québec<br>CNDF<br><b>Sam 9</b><br>9 h  |  |                                |                                      | Québec<br>CNDF<br><b>Sam 13</b><br>de 9 h à 21 h<br>+ Inventaire régional |  |
| <b>Assemblée générale</b>  |   |  |                                      |  |  | Mauricie<br><b>Sam 7</b><br>9 h  |                |  |  | Québec<br><b>Sam 4</b><br>9 h  |                                      |   |  |
| <b>Interrégionale</b><br>Comité exécutif des 4 régions                 |   |  | <b>Sam 1</b><br>9 h 30               |  | <b>Ven 30</b><br>19 h<br>Région 88     |                                  |                |  |  |                                |                                      | <b>Sam 1</b><br>9 h 30  |  |
| <b>CA de La Vigne</b>  | <b>Sam 11</b>                           |  | <b>Sam 22</b><br>Zoom                |  | <b>Sam 17</b><br>Zoom                  |                                  |                | <b>Sam 12</b><br>Zoom                  |  | <b>Sam 27</b><br>Région 89     |                                      | <b>Sam 22</b><br>Zoom   |  |
| <b>Web provincial</b>  |   | <b>Sam 15</b>                          |                                      |  |  | <b>Sam 21</b>                    |                |  |  |                                | <b>Sam 22</b>                        |   |  |
| <b>ASTECAA (exécutif)</b>  | <b>Lun 27</b>                           |  | <b>Lun 24</b>                        |  | <b>Lun 26</b>                          |                                  | <b>Lun 28</b>  |  | <b>Lun 22</b>                          |                                | <b>Lun 24</b>                        |   |  |

**Journée pré-Conférence** : 29 mars 2025 (Côte-Nord : 29 et 30)

**50<sup>e</sup> anniversaire de la Région 89** : Samedi 27 septembre 2025

**La 75<sup>e</sup> Conférence des Services généraux** : 27 avril au 31 mai 2025 – Thème : « Travailler ensemble, accroître la confiance »

**Rassemblement provincial** : Samedi 31 mai 2025 (Région hôte – 88)

**ASTECAA** : 21 au 23 février 2025 à Dartmouth (NE)

**Semaine de la gratitude** : 1<sup>er</sup> au 7 juin 2025

**Congrès international Vancouver** : 3 au 6 juillet 2025

**Semaine des services** : 7 au 13 septembre 2025

CNDF : Collège Notre-Dame-de-Foy, situé au 5030, rue Clément Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3

Assemblée générale de juin 2026 – Saguenay et celle d'octobre 2026 (Élections) – Charlevoix/Côte-Nord

Calendrier mis à jour le 2 novembre 2024

---

## NOMBRE DE GROUPES PAR DISTRICTS

---

(Présentiels et virtuels) (en date du 15 janvier 2025)

| Districts                        | Groupes    | Réunions   | Serveurs   |
|----------------------------------|------------|------------|------------|
| 89-01 – Trois-Rivières-Lavolette | 24         | 25         | 42         |
| 89-02 – Shawinigan               | 10         | 11         | 24         |
| 89-03 – La Tuque                 | 4          | 4          | 9          |
| 89-05 – Lévis                    | 19         | 21         | 35         |
| 89-06 – Québec-Beauport          | 14         | 14         | 19         |
| 89-07 – Jonquière                | 11         | 16         | 19         |
| 89-08 – Dolbeau-Roberval         | 11         | 11         | 27         |
| 89-09 – Baie-Comeau              | 12         | 13         | 19         |
| 89-10 – Sept-Îles                | 8          | 9          | 19         |
| 89-12 – Ste-Foy-Sillery          | 25         | 32         | 39         |
| 89-14 – Alma                     | 10         | 10         | 17         |
| 89-15 – Charlevoix               | 7          | 7          | 14         |
| 89-16 – Charlesbourg             | 16         | 22         | 26         |
| 89-17 – Louiseville              | 6          | 6          | 12         |
| 89-21 - Portneuf                 | 11         | 12         | 20         |
| 89-23 – Le Fjord (Chicoutimi)    | 14         | 19         | 23         |
| 89-24 – Saguenay (Riv./Moulin)   | 7          | 7          | 10         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>205</b> | <b>235</b> | <b>368</b> |

---

## RÉUNIONS MENSUELLES DE DISTRICTS

---

|    |                           |   |
|----|---------------------------|---|
| 1  | Trois-Rivières-Laviolette | 1 <sup>er</sup> mardi du mois                                 |
| 2  | Shawinigan                | 1 <sup>er</sup> lundi du mois                                 |
| 3  | La Tuque                  | 2 <sup>e</sup> vendredi du mois                               |
| 5  | Lévis                     | 1 <sup>er</sup> lun/mar/merc ou jeudi du mois (en alternance) |
| 6  | Québec-Beauport           | 3 <sup>e</sup> lundi du mois                                  |
| 7  | Jonquière                 | 2 <sup>e</sup> lundi du mois                                  |
| 8  | Dolbeau-Roberval          | Aux deux mois (impair), le dimanche                           |
| 9  | Baie-Comeau               | Samedi suivant régionale ou générale                          |
| 10 | Sept-Îles                 | Aux 6 semaines  |
| 12 | Ste-Foy-Sillery           | 4 <sup>e</sup> lundi du mois                                  |
| 14 | Alma                      | 2 <sup>e</sup> mardi du mois                                  |
| 15 | Charlevoix                | 3 <sup>e</sup> mercredi suivant une régionale ou une générale |
| 16 | Charlesbourg              | 3 <sup>e</sup> mardi du mois                                  |
| 17 | Louiseville               | Dernier lundi du mois   |
| 21 | Portneuf                  | Dernier jeudi du mois   |
| 23 | Le Fjord (Chicoutimi)     | Aux deux mois (pair), le 2 <sup>e</sup> mercredi              |
| 24 | Saguenay (Riv./Moulin)    | 2 <sup>e</sup> mardi du mois                                  |

